

LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N⁰

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



RETOUR D'ITALIE



A vous! signez le contrat du gaz!!!

31959

ABONNEMENT :
Un an fr. 7 00
Franco par la Poste

Bureaux
12 - Rue de l'Etuve - 12
A LIÈGE
Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :
La ligne fr. » 50

RÉCLAMES :
Dans le corps du journal
La ligne » 1 00
Fait-divers » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

A la mémoire de Victor Hugo.

Le poète géant tombe couvert de gloire ;
Un vide immense est fait et le monde est en deuil ;
Les peuples découverts pleurent sur un cercueil ;
Son grand nom désormais appartient à l'Histoire.
Il entre rayonnant au temple de mémoire ;
Mère le divin l'y reçoit sur le seuil ;
Tous les héros lui font un souriant accueil ;
C'est aujourd'hui le jour de la grande victoire.
Il règne au Panthéon ; il a repris son rang.
O France, à l'univers en ce moment unie,
Pour dresser la statue à la Force Infinie,
Au Colosse sorti du plus pur de ton sang,
Fais que le monument cadre avec son génie,
Et prends pour piédestal le sommet du Mont Blanc !
J. MERTENS.

Au Parlement.

Au cours de l'une des dernières séances de la Chambre, un député, à qui il arrive parfois de jeter une note honnête dans les débats parlementaires, M. Hanssens, a osé — oh ! bien modérément — plaider la cause de la classe ouvrière. Le terme *plaider* est même trop fort. En réalité, le député liégeois s'est borné à demander si, lors des dernières grèves du Bomirage, le gouvernement n'avait pas été trop pressé de manifester ouvertement ses sympathies pour la cause des patrons et son dédain pour la cause ouvrière. Et, avec prudence et en faisant bien des réserves, l'orateur a ajouté, qu'après tout, les ouvriers pourraient bien avoir parfois raison et que pour être patron on n'était pas toujours infallible.

Ces paroles inattendues ont été accueillies avec une vive émotion. Mais par une étrange coïncidence, les députés socialistes, qui se trouvaient à gauche — les patrons pourraient avoir tort, les ouvriers auraient le droit et la raison pour eux ! quelle folie ! Ce Hanssens est toqué et il faudra l'exclure du Parlement qu'il dépare et l'envoyer rejoindre les Janson, les Féron et tous les exaltés de son espèce !
Et M. de Moreau, ministre de l'agriculture, s'est fait l'interprète de ses collègues en remettant à sa place l'orateur qui s'était permis de parler des ouvriers sans les insulte.

L'ouvrier des usines et des mines — a dit le ministre des carottes — a un sort *relativement heureux*. Sans doute, les chefs d'industrie ont dû réduire les salaires, mais, malgré cela, les salaires absorbent encore une grande partie des bénéfices !
Arrêtons-nous un instant, et admirons l'aimable idiotisme qui s'étale dans ces déclarations.

Les salaires absorbent une grande partie des bénéfices, dit M. de Moreau. Mais, quel est donc l'idéal de M. de Moreau, comment veut-il que les salaires n'absorbent pas une partie des bénéfices ? Faudrait-il peut-être que les mineurs travaillassent pour rien ? Devraient-ils peut-être payer au patron une indemnité pour avoir le droit de se faire crever à son service ?
M. de Moreau aurait bien dû nous ouvrir son cœur, nous aurions pu voir au moins jusqu'où peut aller, en matière d'économie sociale, l'ineptie d'un ministre belge.

Il est vrai que M. de Moreau s'est déjà montré suffisamment crétin comme cela.
C'est ainsi que cet excellent gaga a raconté que, depuis trente ans, les salaires avaient augmenté tandis que la vie animale devenait moins chère !
Et pour terminer son joli speech, M. de Moreau a dit que, pour remédier à la crise il suffirait de montrer à l'ouvrier combien le capital souffre !
Soit, écoutons M. de Moreau. Montrons à l'ouvrier combien le capital souffre.

Prouvons à un travailleur que s'il a dû, lui, retrancher chaque jour sur sa nourriture un livre de pain, le patron ou l'actionnaire a dû acheter cette année douze bouteilles de champagne de moins que l'an dernier ! Faisons remarquer à l'ouvrier, forcé d'envoyer à l'usine les plus grands de ses enfants et de laisser courir les autres demi nus, sans souliers, et l'estomac creux, faisons remarquer à cet ouvrier, à peine effleuré par la crise, que l'actionnaire, le capitaliste est obligé de se contenter, cette année, de cinq domestiques alors que l'an dernier il en possédait six. Quand il aura constaté ces choses là, l'ouvrier — qui est intelligent, M. de Moreau l'a dit — comprendra que la seule, la véritable victime de la crise, c'est le capitaliste, forcé lui de retrancher quel-

que chose au budget de son luxe et de ses plaisirs, tandis que l'ouvrier n'a tout simplement qu'à se passer de manger !

Voilà le raisonnement qu'un ministre n'a pas craint de tenir devant une assemblée d'hommes réputés — à tort — raisonnables. Et notez que personne n'a bronché. Tout le monde a trouvé fort bonnes les raisons du ministre.

Devant une réunion quelconque, fut-elle composée de gens d'une intelligence fort ordinaire, celui qui s'aviserait de soutenir que la vie est moins cher aujourd'hui qu'il y a trente ans, se ferait traiter, avec raison, de fou, de menteur ou d'imbécile.

Devant le Parlement belge, les énormités de l'espèce passent comme des lettres à la poste. C'est le langage courant de la maison et l'on ne veut point en entendre d'autre.

En lisant le compte-rendu de pareilles séances, on comprend pourquoi doctrinaires et catholiques se sont si bien entendus pour expulser l'extrême-gauche de la Chambre.

Les députés radicaux étaient trop intelligents pour les imbéciles qui siègent à la Chambre et trop honnêtes pour les malins qui y font leurs affaires.

CLAPETTE.

La question du jour

La question du jour, pour Liège, c'est la question du gaz.

On nous pardonnera si nous revenons souvent sur ce sujet, mais la chose est importante. L'exemple de la situation, désastreuse pour la ville, créée par l'indifférence du public pour la même question, il y a quelque trente ans, nous prouve assez que si nous ne voulons, une fois de plus, laisser gruger la ville de Liège, il est de toute nécessité de ne pas laisser se calmer l'agitation engagée entre les représentants officiels de la ville et la compagnie Orban.

Bien que nous ayons déjà examiné, à diverses reprises, les propositions de la compagnie ainsi que le rapport de M. Mahiels, nous ne croyons pas, pour cela, devoir abandonner l'étude de la question.

Aussi bien, d'ailleurs, chaque jour nous apporte de nouveaux éléments d'appréciation, en même temps que, plus nous relisons les propositions de la C^{ie} ou le rapport de M. Mahiels, plus nous voyons combien nous avons raison de réclamer l'adjudication publique.

C'est ainsi que nous découvrons, dans le rapport de M. Mahiels, une perle que nous avions négligé d'enchâsser dans l'écrin qu'elle mérite.

Cette perle, la voici :
« Les villes — c'est M. Mahiels qui parle — avaient à leur disposition tous les éléments nécessaires de calcul »

« A Liège, nous ne connaissons pas même approximativement la production des usines, la vente aux abonnés, les pertes de la canalisation, etc. »

!!!!
Donc, voilà où nous en sommes. Nous pouvons calculer le prix du gaz partout — excepté à Liège. Les usines de toutes les villes, des plus éloignées comme des plus grandes, aussi bien celles exploitées en régie que par les sociétés, toutes, sans exceptions, publient leurs bilans, ne cachent à quiconque le montant de leurs produits, la totalité de leurs dépenses.

La compagnie Orban seule ne veut rien dire.

La ville de Liège ayant à renouveler un contrat, obtient sans difficulté des renseignements complets sur la production des usines des villes d'Allemagne, de France, d'Angleterre ou d'Italie.

Elle ne peut obtenir, même approximativement, les comptes de la compagnie du gaz de Liège. Elle ne sait rien, ni ce que l'on use de gaz, ce que l'on en vend aux abonnés, ce que la canalisation laisse échapper. Rien, rien !

Il est évident que le seul but que poursuit la compagnie en cachant les éléments nécessaires à un calcul sérieux du prix réel du gaz à Liège est de nous faire acheter, comme on dit vulgairement, un chat dans un sac.

Si les bénéfices que la compagnie peut réaliser étaient raisonnables, celle-ci ne craindrait pas de nous fournir des renseignements et ce ne peut être que de crainte de révolter le public en lui laissant constater que la société Orban se réserve des bénéfices scandaleusement élevés, que les administrateurs de la C^{ie} Orban s'opposent à la publication de ces chiffres, publication qui a lieu partout excepté à Liège.

Et c'est lorsque l'on a discuté les clauses

d'un contrat sans posséder les bases indispensables d'une discussion sérieuse, que l'on a le toupet de nous présenter un projet résultant des négociations amiables qui ont été entamées avec la société Orban !

Les négociations amiables ! Vous voyez cela d'ici.

D'un côté, MM. Warnant, Ziane etc, forcés de jouer cartes sur table. De l'autre les hommes les plus madrés de la compagnie Orban, gardant en mains tous leurs atouts, cachant soigneusement leur jeu, quand le Collège doit montrer le sien.

Et vous voulez que la compagnie n'ait pas fourré le collège dedans ?

Le collège vient nous annoncer triomphalement que lorsque la production atteindra dix millions de mètres cubes, la compagnie nous accordera une réduction ; seulement, quand on demande au collège si nous sommes aujourd'hui rapprochés de ce chiffre de dix millions de mètres cubes, le collège doit nous répondre : je n'en sais rien !

Mais cette attitude de la compagnie refusant de produire ses chiffres est celle d'un maquignon voulant vendre, avant de la montrer, une vieille rosse qu'il fait payer au prix d'un pur sang !

Et c'est cette attitude que l'on nous présente comme étant favorable à la ville !

Décidément, on ne pourrait dire plus clairement que l'on prend les liégeois pour des imbéciles !
CLAPETTE.

L'attitude du Collège

On sait la grande nouvelle. En commission, le Collège des bourgmestre et échevins a déclaré, par l'organe de l'éloquent M. Warnant, qu'il faisait siennes les propositions de la compagnie et qu'il se retirerait. Cette attitude du Collège est un véritable scandale.

Elle constitue, ou une odieuse tentative de pression ou un désolant aveu d'imbécillité.

En disant qu'il pose la question de confiance à propos de l'adoption du contrat, le Collège dit aux conseillers communaux :

« Vous pouvez dire ce que vous voulez, nous prouver mille fois que le contrat est défavorable à la ville, que l'adjudication est le seul système honnête, vous pouvez nous démontrer qu'en signant le contrat nous sacrifions les intérêts de nos concitoyens, peu importe. Nous ne voulons rien entendre, nous ne vous écoutons pas. Il nous plaît que le contrat soit adopté tel quel. C'est notre volonté et vous n'avez qu'à vous incliner. »

Ou bien encore, le Collège dit ceci :

« Inutile d'essayer de nous prouver que nous nous trompons. Nous ne comprendrions pas. On nous a dit de faire voter le contrat et nous faisons notre commission. C'est là tout ce dont nous sommes capables ; il est absurde de vouloir nous faire discuter ou comprendre : cela n'est pas dans nos moyens. »

Nous le répétons, dans le premier cas, c'est pression scandaleuse, dans le second, c'est bêtise pure !

Mais dans aucun des deux cas, le Conseil ne doit céder.

Sans doute, ce serait une calamité publique que de ne plus voir à la tête de l'administration, des hommes intelligents comme M. Ziane, spirituel comme M. Warnant, éloquent et instruit comme M. Renkin, mais enfin on se consolerait, à la longue, de ce malheur. La France supportant sans faiblir la mort de Victor Hugo, la ville de Liège supporterait peut-être aussi la perte de M. Warnant, Ziane, etc. Sans faire tort à ces messieurs, nous croyons pouvoir affirmer que, d'ici à deux trois ans, on ne les pleurerait plus qu'avec modération, tandis que si l'on signe le contrat, c'est pendant trente-trois ans que la ville aura à pleurer son pauvre argent perdu. Et, franchement, entre ces deux douleurs, il nous semble que l'on doit opter pour la plus courte et si MM. Warnant et ses acolytes persistent dans leurs résolutions, s'ils continuent à exiger une soumission complète de la part des conseillers communaux, nous aimons à croire que ceux-ci sauront mettre leurs devoirs au dessus des sympathies qu'ils pourraient avoir pour un collège qui, après tout, n'est pas composé d'hommes trop éminents pour qu'il soit impossible de les remplacer !

Un nouveau truc.

On parle beaucoup en ville d'une préten-

due protestation adressée par un groupe d'actionnaires de la compagnie du gaz au conseil d'administration de cette société. protestation basée sur ce que le dit conseil aurait fait de trop belles conditions à la ville !!!

Le catholique M. Collinet serait, d'après la rumeur publique, à la tête des gaziers protestants.

Il est à peine besoin de dire qu'il n'y a là qu'une malice de la compagnie Orban qui, en répandant ce bruit, espère faire croire au public liégeois que la société du gaz se dépouille pour lui au point de mécontenter ses actionnaires.

La malice est cousue de fils blanc, mais, néanmoins, nous croyons devoir mettre le public en garde contre toutes ces manœuvres et nous lui conseillons surtout d'avoir dans cette affaire, autant de méfiance vis-à-vis des gros bonnets catholiques que des financiers doctrinaires, certains cléricaux influents se trouvant au nombre des gros actionnaires de la société du gaz.

Le coût du gaz.

Combien devons-nous payer le mètre cube de gaz ?

Voilà toute la question. Il n'y en a pas d'autre. Et c'est une des plus faciles à résoudre. A cette question ainsi posée nous répondons hardiment :

Les particuliers, à Liège, ne doivent pas payer le gaz plus de dix centimes le mètre cube.

Pourquoi dix centimes seulement ? Parce que, à ce prix de dix centimes, une usine organisée selon toutes les règles de la bonne industrie, avec des canalisations bien établies, doit donner près de NEUF POUR CENT du capital engagé. (8 fr. 71).

Et il semble, par le temps qui court, que, en industrie, un intérêt de neuf pour cent ne soit pas ce qu'un industriel peut espérer de ses capitaux.

Si nous déduisons l'amortissement en trente ans, soit 1 fr. 50, il reste à l'usine, comme profit net du capital, sept fr. vingt et un pour cent. (7 fr. 21).

Quel est le capitaliste qui ne souhaiterait, en ce moment, avoir toute sa fortune placée à un pareil intérêt ?

Sur quoi repose ce calcul ? Sur les comptes fournis par la ville de Bruxelles à ses administrés.

M. Paul Janson, l'énergique défenseur des intérêts de tous, a établi au Conseil communal de Bruxelles, que le gaz utilisé coûte à la ville sept centimes soixante-sept centièmes, ou 7 c. 2/3 par mètre cube.

Comment peut-on établir ce compte ?

Voici :
Les dépenses totales de l'usine se sont élevées en 1884 à fr. 2.037.488,55
Intérêts des capitaux sur fr. 13.410.562-38 cent., à 4 fr. 1725 " 559.555,72

Total des dépenses fr. 2.597.044.27

A déduire :
Vente des sous-produits, coke, goudron, ammoniacque " 1.185.661.59

fr. 1.441.382,68

Un million quatre cent quarante-un mille trois cent quatre-vingt-deux francs soixante-huit centimes, voilà ce qu'a coûté à la ville de Bruxelles, en 1884, le gaz utilisé. (Régie du gaz. Compte d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre 1884. Rapport au Conseil communal.)

Quelle est la quantité de gaz utilisé ? Elle s'élève à 18.781.394 mètres cubes, coûtant 1.441.382 fr. 68 c.

Le coût du gaz, par mètre cube, est donc, en réalité, de sept centimes soixante-sept, intérêt et amortissement des capitaux compris.

Outre cet intérêt et cet amortissement, soit 4 fr. 1725, l'usine, en vendant le gaz dix centimes, réalise encore un bénéfice de deux centimes trente-trois centièmes par mètre cube.

Soit :
Sur mètres cubes. 18.781.394
Moins sa propre consommation. 348.662

18.432.732
Soit, disons-nous, 2 c. 33 sur 18.432.732 mètres cubes, ou : quatre cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux francs, soixante-six centimes.

En vendant le gaz à 10 cent., notez-le bien ! Est-ce là tout.

Non pas.
De 1878 à 1882, pendant cinq ans, la ville porte à son compte d'exploitation huit cent nonante-neuf mille quatre cent quatre-vingt

francs 71 centimes qui devaient figurer au compte de premier établissement.

Répartissant cette somme sur cinq exercices, chacun d'eux a été grevé abusivement, d'une dépense de francs, 179,896,14.

Donc en vendant le gaz dix centimes par mètre cube, l'usine réaliserait :

Intérêts et amortissements frs.	559.555,72
Bénéfice de 2 c. 33 par m. c.	429.482,60
Dépenses portées à tort au compte d'exploitation	179.896,14

Bénéfice total. frs. 1.168.934,46

Un bénéfice de un million cent soixante huit mille neuf cent trente-quatre francs, cinquante-deux centimes, pour un capital de 13.410.563 fr. 38, cela représente, d'après toutes les arithmétiques possibles et imaginables :

Un intérêt de huit francs et sept-tant centimes pour cent, et, amortissement déduit, en trente ans, 7 fr. 21.

Résumons tout cela brièvement. A dix centimes l'usine à gaz de Bruxelles gagne sept francs par habitant.

A vingt centimes par mètre cube, elle réaliserait un bénéfice de dix-sept francs nonante-trois par habitant.

Ce qui représenterait pour une population de cent trente mille habitants — celle de la ville de Liège — un bénéfice de :

Deux millions trois cent trente mille neuf cent francs, l'usine faisant payer le gaz vingt centimes par mètre cube.

G. CLAIRE.

Le meeting de jeudi.

Quelques centaines de personnes assistaient au meeting organisé par la Chambre de commerce de Liège (Union commerciale et industrielle).

Après une discussion à laquelle prirent part MM. Hubert-Magis, Abras et Duparque, qui ont parlé contre l'adjudication publique, Paquay, Heymael et Peclers qui ont parlé pour, et Lambert Flechet qui a parlé à côté, l'assemblée, à l'unanimité moins quelques voix, s'est prononcée pour l'adjudication publique, en invitant le Conseil à rédiger le cahier des charges de façon à y inscrire, comme minimum, des avantages équivalents à ceux que la compagnie Orban offre à la ville.

C'est ainsi que le contrat rédigé par la compagnie Orban permettant à la ville de racheter le matériel de la compagnie après un certain laps de temps, le cahier des charges devrait porter que la société adjudicataire aurait à laisser à la ville la même faculté de rachat.

De même pour la cession gratuite des conduites à l'expiration de la concession.

Quant à l'éclairage public, dit gratuit (c'est-à-dire payé uniquement par les consommateurs), il pourrait, si l'on se prononce contre ce système — que nous avons déjà combattu — être remplacé par une diminution proportionnelle, répartie sur le prix du gaz en général.

Ce sont là, d'ailleurs, des questions de détail qu'il sera facile de régler avec un peu de bonne volonté.

L'important, c'est que le principe de l'adjudication publique triomphe et c'est pourquoi nous félicitons vivement la Chambre de commerce de son initiative — initiative d'autant plus louable que sa consœur aristocratique, c'est-à-dire la Chambre de commerce de Liège, Huy, Waremme a gardé, jusqu'à présent, sur cette question si intéressante, cependant, pour le commerce liégeois, le silence prudent qui a rendu légendaire le nommé Conrad.

A coups de fronde.

A la dernière séance de la commission du gaz, un des nouveaux conseillers communaux faisait son *meiden speech* et s'embrouillait, naturellement, dans le dédale des stipulations du fameux contrat.

Mais X... bredouille, fait Warant à la taille fine.

C'est une erreur, répond un de nos plus spirituels conseillers, il ne bredouille pas, il *gaz-houille*.

La Meuse publie l'entrefilet suivant :

Un journal parisien, l'*Opinion*, disait hier à ce sujet :

« Une seule ombre au tableau.
On s'étonne à bon droit de ce que le Parlement et le gouvernement belge se soient abstenus, la Belgique étant moralement considérée un peu comme une annexe de la France. »

L'*Opinion* ignore sans doute que la grande majorité de la Chambre des représentants en Belgique est composée aujourd'hui de cléricaux, chez lesquels il n'y a que haine et mépris pour les plus beaux génies, alors qu'ils ne sont pas orthodoxes et soumis à l'infaillibilité papale. Le libéralisme écrasé momentanément n'aurait pas été écouté dans notre Parlement s'il avait eu le courage de faire hommage de sympathie à la mémoire de Victor Hugo.

Quant au gouvernement issu de la majorité ultramontaine dont nous venons de parler, il est la meneuse monnaie des ministres qui ont, en 1871, expulsé, sans vergogne, de notre patrie le *sieur* Hugo, comme un vulgaire cabotin. Le croire capable d'une réparation honorable au grand poète, devant le cercueil duquel toutes les illustrations de l'Europe et même l'empereur du Brésil, le roi de Grèce et d'autres souverains se découvrent avec un profond respect, serait une sanglante ironie.

La Meuse oublie d'ajouter que le dieu et les saints qu'elle adore, c'est à dire MM. Frère-Orban, Bara et autres doctrinaires étaient au nombre des imbéciles, doctrinaires et cléricaux, qui votèrent l'expulsion du poète en 1871.

La Meuse a donc tort d'attribuer au triomphe du cléricisme l'attitude de la

Belgique vis-à-vis de Victor Hugo. Doctrinaires ou catholiques ont tous, pour le grand génie que l'humanité vient de perdre, la même haine : la haine de tout ce qui est petit, mesquin, bas et médiocre pour tout ce qui est grand, noble et généreux.

Pour rappel, demain, seconde journée des courses. Les prix sont très beaux et le nombre des chevaux engagés considérable. Si le temps se maintient, il y aura foubie.

Mort de Charles Rogier.

Charles Rogier est mort. La Belgique perd en lui un homme politique entouré d'une juste considération.

Parti pour Bruxelles en 1830 à la tête des volontaires liégeois, Charles Rogier fut successivement membre du gouvernement provisoire, gouverneur d'Anvers, député et ministre. Il eut la gloire de contribuer à la création des chemins de fer en Belgique au moment même où l'illustre M. Thiers déclarait à la Chambre française « que l'invention nouvelle était bonne tout au plus pour amuser les badauds. »

En politique, Charles Rogier n'était pas des nôtres. Il était conservateur et presque catholique. Néanmoins, nous nous inclinons devant cet homme qui, ayant vécu plus de cinquante ans, au milieu des tripotages politiques, en est sorti le front haut et les mains nettes.

Pour libéral modéré qu'il fut, Charles Rogier n'a jamais été doctrinaire. En effet, il n'a jamais calomnié ni insulté les faibles, et bien que ne se vantant pas d'avoir jeté sa fortune aux quatre vents du ciel, il a su passer par le ministère et rester pauvre.

Combien en Belgique en pourraient dire autant ?

En apprenant la mort de Victor Hugo.

O France, ô mère en deuil ! si ton sublime enfant, l'Étoile de l'univers, entre tes bras expire, Console-toi ! — vainqueur du sépulchre étouffant, D'aujourd'hui va dater son immortel empire.

Dans le bleu Panthéon que la gloire défend, Vers cette cime auguste où tout génie aspire, L'étoile au front, superbe, il entre triomphant, A la porte attendu par Dante et par Shakespeare !

Voilà ses pairs ; laissons croasser les corbeaux ! Humanité passée, Humanité future, Un pied sur l'avenir, l'autre sur les tombeaux,

Si grand Colosse il tient dans ses mains vos flambeaux, Que le vaisseau du Temps, sans courber sa mâture, Pourra toujours passer sous sa haute stature.

CHARLES BELTIENS.

Sittard, 23 mai 1885.

Le Mort Sérieux.

De toutes les communes de France, qui au moment de la déclaration de guerre, avaient crié avec enthousiasme : « A Berlin ! » celle qui avait fait le plus de bruit était incontestablement la commune de Blagnac-sur-Colle... On avait promené des drapeaux, on avait chanté : « Mourir pour la patrie ! » avec un terrible accent gascon, et, finalement, les mobilisés blagnacais avaient tout simplement monté la garde à Bordeaux et lieux circonvoisins. Pas un n'avait tiré un coup de fusil, et, après la guerre, ils rentrèrent tous au grand complet, moins un.

Ce dernier, nommé Ernest Peyrocasse, était le plus beau buveur du pays. Il était mort au champ d'honneur des pochards, car on l'avait ramassé un jour tellement soûl qu'on l'avait porté à l'hôpital de Bordeaux. Depuis, on ne l'avait jamais revu.

Pendant les six mois qui suivirent la paix, les Blagnacais se tinrent assez tranquilles. Néanmoins, de temps en temps, quelques uns d'entre eux se surprenaient, au café, en train de parler des Prussiens qu'ils avaient tués. Cela leur venait malgré eux... Les premières fois, ils s'arrêtaient court au milieu de leur histoire. Puis ils la reprisaient, puis ils finirent par y croire vaguement...

Cependant les journaux ne parlaient que des monuments élevés sur tous les points du territoire français aux soldats tués pendant la guerre, et, peu à peu, Blagnac tout entier se sentait pris d'une irrésistible émulation... Pourquoi Blagnac n'aurait-il pas son monument aussi, comme les autres ? D'abord, on avait un mort sérieux, un mort incontestable, Ernest Peyrocasse...

— Et je suis sûr qu'on en trouverait encore d'autres en cherchant biégné ! répétait à chaque instant le maire du pays.

— Parbleu ! répondaient en chœur tous les autres, certainement !

En même temps, la marée des histoires de guerre montait. Chaque Blagnacais était maintenant convaincu qu'il avait tué sa demi-douzaine de hulans ou de Bavares.

A une immense majorité, le conseil municipal décréta donc l'érection d'un monument commémoratif, dont le maire, qui avait des notions d'architecture, dessina immédiatement le plan. C'était un caveau recouvert d'une grande pierre tombale et entouré d'une haute grille carrée. Sur la pierre tombale, on devait écrire les noms des héros blagnacais. Dans le caveau, le maire, qui était un Gascon pratique, comptait serrer une partie de son vin sans en rien dire à personne.

Quant on en fut à l'inscription, le maire rassembla de nouveau le conseil municipal. Il s'agissait de dresser la liste authentique des braves à la mémoire de qui était élevé le cénotaphe. Bien entendu, tout le

monde tomba d'accord pour que le nom de Peyrocasse fût placé en tête de la liste, en énormes lettres d'or.

Après quoi, le maire prit sa tête dans ses mains et d'un ton attendri :

— Cap de Dieu ! dit-il, nous allions oublier ce pauvre Roucaveyre.

— Roucaveyre ? interrogea d'une seule voix le conseil municipal.

— Hé ! oui ! fit le maire en clignant de l'œil, celui qui a pris quatre drapeaux aux Prussiens !

— Va biégné ! dit d'une seule voix le conseil municipal gascon, déjà presque convaincu que Roucaveyre avait existé.

L'adjoint proposa ensuite le vaillant Moulac, également sorti de son imagination, et dont il rappela plusieurs traits glorieux. Chaque conseiller municipal y mettant du sien, on confectionna enfin une liste complète où il n'y avait pas moins de cent cinquante noms.

Comme à l'issue de la séance on fit un très bon dîner chez le maire, personne ne doutait plus au dessert de l'authenticité de la liste, et le conseiller Mince-detrac sanglotait dans son verre en racontant comment son défunt compatriote Ribotasse, les deux bras et les deux jambes enlevés par un boulet, marchait encore à l'ennemi en brandissant son drapeau.

Trois mois après, le monument était élevé à l'entrée du village, avec le nom de Peyrocasse, le mort sérieux, aussi gros à lui tout seul que tous les autres. Et, pendant les années qui suivirent, Blagnac tout entier apporta des couronnes aux héros morts pour la patrie...

Tous les ans, le maire faisait un discours chaleureux et rappelait les beaux traits des enfants du pays.

Quant à plaisanter le moins du monde sur les gloires de Blagnac, aucun des Blagnacais n'y songeait, la plupart d'entre eux ayant réussi à se convaincre complètement, grâce à l'influence du soleil du Midi, comme dit Alphonse Daudet.

Ce fut sur ces entrefaites qu'Ernest Peyrocasse, qui, au fond, n'était pas plus mort que vous et moi, et s'était mis tout bonnement à courir le monde en sortant de l'hôpital, eut enfin l'idée de revenir au pays...

Et, par une belle nuit, aussi complètement ivrogné que possible, il arrivait à Blagnac... Il trébuchait à faire pitié, et faisait des zigzags d'un côté de la route à l'autre, si bien qu'il vint se « caller » brusquement dans la grille qui entourait le monument funéraire...

— Qu'est-ce que c'est que ça ! s'écria-t-il entre deux hoquets, en tâtant les barreaux...

Et, se cramponnant à ces barreaux, il les suivit jusqu'à l'encoignure...

— Tiégné ! se dit-il avec un commencement d'inquiétude.

Et il longea de la même manière la grille du second côté... En constatant que là encore cette grille tournait à angle droit, le pochard ne put retenir un cri d'angoisse, et quand il eut suivi les quatre faces, il se laissa tomber à genoux en criant d'une voix étranglée :

— Enfermé !... Je suis enfermé !...

Cette pensée atroce lui causa une telle impression qu'il sanglota pendant plus d'un quart d'heure. A travers ses idées cahotées, le souvenir de Monte-Cristo et de Latude lui revint tout à coup. Toujours pleurant, il forma immédiatement un projet d'évasion, et, rendu un peu plus solide par sa terreur même, il se mit en devoir d'escalader la redoutable grille...

Il ne lui fallut pas moins d'une demi-heure pour exécuter cette pénible opération, et il retomba enfin de l'autre côté, à moitié mort de peur, sur un lit de couronnes d'immortelles et bien enfermé cette fois. Il fut longtemps avant d'oser ouvrir les yeux. La nuit était sombre, et il ne voyait presque rien autour de lui... Machinalement, comme il avait froid, il ramassa une petite couronne pour s'en faire une casquette, et il s'assit sur une grande comme sur un rond de cuir.

Tout à coup un rayon de lune traversa les nuages.

Peyrocasse se dressa sur ses pieds chancelants... Au-dessous d'une tête de mort et de deux tibias creusés dans la pierre, il venait d'apercevoir son nom, son propre nom, en lettres énormes !...

Cette fois, c'était trop. Non seulement il était enfermé, mais voilà qu'il était mort. Le ciel voulait évidemment le punir de son incorrigible ivrognerie, et il sentit qu'il devait se conformer aux volontés de la Providence, et se conduire en défunt, puisqu'il était défunt. Aussi, ouvrant une petite porte de fer qu'il aperçut :

— A cette tombe, et plus vite que ça ! se murmura-t-il à lui-même, d'une voix sévère.

Et il s'introduisit dans le caveau, dont il referma la porte. Il y eût un grand bruit de bouteilles cassées, puis plus rien !

Le lendemain était le jour de la fête du pays, celui où le maire venait prononcer son petit discours annuel, et jeter une couronne dans l'intérieur du caveau, où étaient censés reposer les Blagnacais morts à l'ennemi : Toute la population était

rangé autour de la grille, le conseil municipal occupait les premiers rangs. Le maire, ceint de son écharpe et tenant à la main une couronne grande comme un cerceau, ouvrit la porte de la grille, puis celle du caveau, où il lança la couronne en levant les yeux au ciel...

Il n'avait pas eu le temps de les rabaisser, qu'un brusque choc l'assaya sur son derrière. C'était Peyrocasse qui, dégrisé par quelques heures de sommeil, et affolé par la peur, venait de le renverser...

Avec l'agilité d'un singe, il sauta par-dessus deux conseillers municipaux, bouscula la foule qui jetait des cris d'effroi, et disparut dans le bois tandis que le maire, justement épouvanté par l'apparition de ce revenant, s'évanouissait tout-à-fait entre les bras du garde-champêtre.

Ce ne fut que huit jours après que Peyrocasse se décida à revenir, et ce fut alors seulement que Blagnac comprit qu'il n'avait pas eu affaire à un revenant. Naturellement, le conseil municipal fit enlever de la pierre tombale le nom du seul mort sérieux de son monument, mais il se consola en pensant que la liste contenait encore cent cinquante noms, car vous pensez bien qu'au bout de douze ans personne n'avait plus le moindre doute sur les hauts faits des Blagnacais, morts au champ d'honneur !

Et si vous allez aujourd'hui à Blagnac, vous trouverez le pays rempli de leurs parents encore tout éplorés.

Quant à Peyrocasse, tout le monde l'appelle colonel, et lui-même vous parlera avec conviction des hauts faits de son régiment !

GASTON VASSY.

Bibliographie.

Une vie d'Étudiant. — Une assemblée générale de la permanente (fragment), par GUSTAVE RAPIÈRE.

Le petit volume publié sous ce titre constitue un phénomène rare : une œuvre littéraire d'un étudiant belge.

On sait, en effet, que la littérature ne constitue pas précisément la préoccupation dominante de ces jeunes gens, lesquels ont généralement plus de goût pour les luttes abêtissantes de la querelle clérico-libérale.

Nous le constatons avec plaisir, l'auteur de « une assemblée générale permanente » constitue une fort heureuse exception. Son livre est correctement et spirituellement écrit. Il contient des portraits lestement enlevés et une intéressante description des assemblées d'étudiants. Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur de s'être parfois laissé aller à donner à son œuvre une allure de compte-rendu analytique, c'est-à-dire, d'avoir, dans une préoccupation d'exactitude, négligé un peu la couleur du récit.

Quoi qu'il en soit, l'auteur a fait là un heureux début, qui nous promet un écrivain de mérite et c'est de grand cœur que nous souhaitons que M. Gustave Rapière ne s'en tienne pas là.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE

Bureau à 7 1/2 h. — Rideau à 8 0/0 h.

Mercredi 3 Juin 1885

Une seule représentation donnée par les artistes du Théâtre des Nouveautés, de Paris.

Le Château de Tire-Larigot

Opéra fantastique en 3 actes.

Prix ordinaires des places.
Le bureau de location est ouvert tous les jours de 11 heures à 4 heures.

Allez voir les étalages de chaussures pour hommes et pour dames à 12-50 de la Grande Maison de Parapluies, 48, rue Léopold, coin de la place Saint-Lambert. Aussi peu connaissez que vous soyez, vous conviendrez que jamais à Liège ni ailleurs, vous n'avez vu vendre des chaussures aussi belles et aussi solides à un prix aussi extraordinairement bon marché.

A LOUER à proximité de la gare de Longdoz, deux Maisons à porte cochère, l'une avec jardin, écurie et remise, et l'autre avec jardin, grand atelier planchée de 140 mètres carrés, plus grande Maison avec grand jardin, écurie, remise, sise quai Mativa, 37, S'adresser quai Mativa, 33.

Prêts d'Argent.

Nous accordons des prêts contre garantie de lots de villes, actions ou obligations. Ces prêts sont consentis pour 3, 6, 9 ou 12 mois, ou moins, et sont remboursables à date fixe, ou par acomptes mensuels au choix des emprunteurs.

Ceux-ci ont toujours le droit de retirer les titres déposés à tout époque, et conservent tous leurs droits aux tirages.

Vente et achat, au comptant, de lots de villes et monnaies étrangères à des cours très avantageux.

Vente de lots de villes par paiements mensuels. Les souscripteurs ont droit aux tirages ainsi qu'aux coupons d'intérêts, et reçoivent chaque mois les listes de tirages.

Ordres de Bourses. — Renseignements gratuits.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur

1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

LES FÊTES MAUR



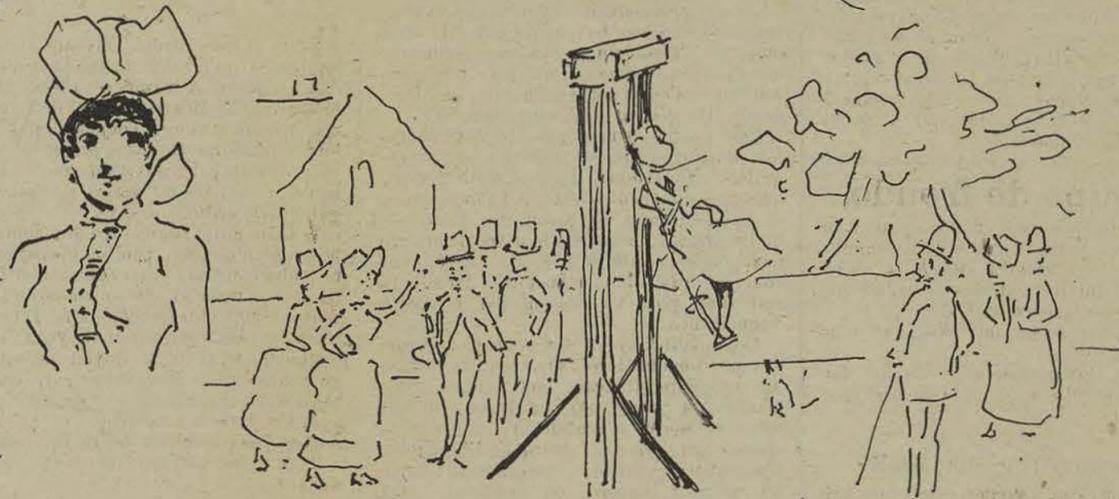
AVANT LA GUÉRISON Le but Sérieux! APRÈS



L'ascension d'un atelier de couture



LE GŪTER



L'escarpolette et le Concours de mollets.



Le retour